

Le 24 mars 2026

MVAC - Boîte N° 46

LE CHOIX-Citoyens pour une mort choisie

22 rue DEPARCIEUX, 75014 PARIS

www.choisirmafindevie.org

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur

Que faut-il de plus à la démocratie ? Toutes les enquêtes d'opinion l'affirment, plus de 80% des Français réclament une loi sur l'Aide active à mourir ; la Convention citoyenne a confirmé ce choix à 75 %. A trois reprises, les députés ont voté très majoritairement pour l'Aide active à mourir le 8 avril 2021, le 27 mai 2025, et le 25 février 2026.

Depuis des années, les opposants répètent les mêmes arguments.

« Il suffit de développer les soins palliatifs »

Non. Pour importants qu'ils soient, les soins palliatifs ne suffisent pas à répondre à toutes les souffrances. Les patients qui vont mourir en Suisse ou en Belgique viennent majoritairement de zones pourvues en unités de soins palliatifs.

« La sédation profonde et continue jusqu'à la mort résout les situations extrêmes. »

Non, les indications sont extrêmement limitées à **une situation précédant la mort.** Surtout sa méthodologie n'a rien à voir avec une « anesthésie générale ». Elle implique la déshydratation du corps, inutile et douloureuse, elle impose une sédation fluctuante responsable d'**agonies prolongées.** (*Lire le texte de l'HAS 2028 sur Internet.*)

« La loi sera source de dérives, comme à l'étranger »

Non, les dérives sont actuellement **chez nous où tout est clandestin.** Chez nos voisins qui ont légiféré, parfois depuis plus de 25 ans, il n'y a jamais eu de « massacres d'handicapés, de pauvres, ou d'invalides... » De plus, le recours à l'Aide active à mourir ne concerne qu'un **faible pourcentage de malades** : 4% en Belgique en 2025.

« Les médecins sont majoritairement opposés à l'Aide active à mourir. »

Non, les médecins français ne **sont pas différents de leurs collègues belges ou canadiens.** Supprimez les risques de sanctions de la justice et du Conseil de l'ordre (CNOM), et les médecins intégreront l'Aide active à mourir dans leur pratique médicale comme une majorité de leurs collègues étrangers. L'enquête du CNOM réalisée sous la présidence du Dr François Arnaud, révèle que 1/3 des médecins, pourtant sélectionnés parmi les élus au CNOM, étaient prêts à accepter la loi.

« Cette loi est un message de mort »

Non, bien au contraire. C'est **un message de vie**. Les enquêtes sociologiques confirment que, là où la loi existe, les citoyens ne veulent pas son abrogation (à 80% des citoyens belges), car la simple possibilité de pouvoir y recourir réduit l'angoisse.

Réduire l'angoisse est un soin et permet de mieux vivre.

« On va vers une rupture anthropologique ». Une affirmation qui s'appuie souvent sur les mots « Droit de tuer »

Non, « tuer » veut dire selon le dictionnaire **« retirer la vie avec violence. »**

Quand on tue, on ne demande pas aux victimes leur avis. Il y a bien longtemps, hélas, que les sociétés, y compris religieuses, se sont rendus complices de ce mot. Avec l'aide à mourir, on tente de **répondre au mieux à la demande d'un malade** atteint d'une affection grave et incurable. La vraie rupture est de passer d'une vision de la fin de vie centrée sur les soignants à une vision centrée sur le malade.

« Cette loi va pénaliser les plus faibles »

Non, compte tenu de ce qui se passe chez nos voisins cette affirmation ne repose sur rien. Être gravement malade, être physiquement vulnérable, **ne prive pas de sa lucidité**, de sa capacité à vouloir rester maître de sa vie, à refuser d'être infantilisé.

« Seuls, les soins palliatifs offrent une mort digne »

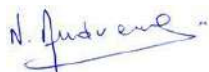
Non, parce qu'il s'agit d'une interprétation rigide de la dignité. On peut être digne en acceptant son sort ou en refusant la dégradation due à une maladie grave et incurable source de souffrances insupportables. En réalité, il s'agit d'**un problème de liberté** et de respect de l'opinion des autres, comme cela doit être dans une République laïque.

Nous attendons du Sénat qu'il soit à la hauteur de sa mission.

Veillez accepter, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur nos respectueuses salutations.

Nathalie Andrews (Coprésidente)

Annie Wallet (Coprésidente)



Docteur Denis Labayle (Président d'honneur)

